

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. SAUVAGNAC Bernard, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), M. TOURNIEROUX Vincent (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : Mme WISSOCQ Mathilde

17. Convention entre la commune de Boisseuil et l'association des aînés liée à l'organisation de manifestations au restaurant scolaire.

L'association des aînés utilise habituellement la salle polyvalente pour l'organisation de ses assemblées générales et de ses repas.

Toutefois et au vu du grand nombre de participants aux différents repas organisés, la salle polyvalente ne dispose plus d'une capacité suffisante.

A ce titre, l'association des aînés a sollicité la commune pour le prêt gracieux du restaurant scolaire ayant une capacité plus importante d'accueil pour l'organisation de ses repas les 8 février, les 12 avril et le 18 octobre 2026.

Il est ainsi nécessaire de signer une convention permettant de fixer les règles d'occupation, du même type que les conventions d'utilisation de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'association des aînés ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT



